

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-4-5

Séance du vendredi 20 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Actions 2009 des sept structures de prévention spécialisée haut-rhinoises et renouvellement des avenants aux conventions avec la Ville de Mulhouse, l'association du Centre Socio-Culturel Jean WAGNER et l'association Les Ateliers de La Piste Achille Zavatta

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'arrêté du 4 juillet 1972 n° 76/26 bis et ses circulaires d'application relatifs aux clubs et équipes de prévention,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles en ses articles L 121-2 et L 221-1 précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la délibération du Conseil Général du 27 octobre 1997 relative à la constitution d'une mission d'appui aux communes pour les problématiques jeunes,
- VU le Cahier des Charges du Conseil Général et la Charte des associations de prévention spécialisée adoptés par l'Assemblée Départementale le 11 juin 1999 et modifiés le 8 décembre 2006 par la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 qui modifie la réglementation comptable et budgétaire de la prévention spécialisée,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental aux Clubs et Services de Prévention Spécialisée pour l'année 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les actions retenues en matière de prévention spécialisée pour l'année 2009, telles qu'exposées dans le présent rapport et dans ses annexes,
- approuve les termes des quatre avenants aux conventions entre la Ville de Mulhouse (équipe de prévention spécialisée municipale, pour un montant de 120 000 € par année pleine ; postes d'éducateurs collèges, pour un montant de 63 766 € par année pleine), le Centre Socio-Culturel Jean Wagner (mi-temps éducatif à disposition de la classe-relais Mulhouse) et l'association Les Ateliers de La Piste Achille Zavatta (pour un montant de 97 240 € par année pleine), joints au rapport et autorise le Président du Conseil Général à les signer,
- autorise les versements des financements suivants:
 - 193 766 €, à imputer sur l'opération 2009 - H711 - 9999, chapitre 65, fonction 51, nature 6563 pour les postes d'éducateurs de l'équipe de prévention spécialisée municipale et des collèges de Mulhouse,
 - 97 240 €, à imputer sur l'opération 2009 - H711 - 9999, chapitre 65, fonction 51, nature 6574 pour l'association Les Ateliers de La Piste Achille Zavatta.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Monsieur REINHARD ne participe pas au vote